

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth, tenue le mardi 9 avril 2019 à 20h00 à l'hôtel de ville de Saint-Évariste-de-Forsyth, situé au 495, rue Principale.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Martine Giguère
Siège #2 - Léandre Lessard
Siège #3 - Gilles Daraïche
Siège #4 - Dave Laplante
Siège #5 - Maurice Lachance

Est/sont absents à cette séance :

Siège #6 - Yvette Poulin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Camil Martin. Mme Nathalie Poulin, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et demande d'observer un moment de silence.

Il est 20 h 32.

AVIS DE MOTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-61 TAUX TAXATION FONCIERS, DE SERVICES, D'INTÉRÊTS, LE NOMBRE DE VERSEMENTS ET LES DATES DE PAIEMENT ET AUTRES

Monsieur Gilles Daraïche conseiller, par la présente :

-Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2019-65 modifiant le règlement 2018-61 **TAUX TAXATION FONCIERS, DE SERVICES, D'INTÉRÊTS, LE NOMBRE DE VERSEMENTS ET LES DATES DE PAIEMENT ET AUTRES**

PROJET DE RÈGLEMENT 2019-65

Le tarif de boues fosses sera modifié pour être harmonisé avec le taux de la MRC

en vigueur pour l'année 2019

Les tarifs seront modifiés comme suit:

Vidange de 187.00\$ à 213.53\$ plus taxes

Urgence passera de 55.00\$ à 100.00\$ plus taxes

S'ajoutent les tarifs suivants:

Hors calendrier 75.00\$ plus taxes

Rétention moins de 5 jours 75.00\$ plus taxes

- Dépose le projet du règlement numéro 2019-65-P intitulé **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-61 TAUX TAXATION FONCIERS, DE SERVICES, D'INTÉRÊTS, LE NOMBRE DE VERSEMENTS ET LES DATES DE PAIEMENT ET AUTRES**

Camil Martin, maire

Nathalie Poulin, dir-gén/sec-très

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth, tenue le 13 mai 2019 à 20h00 à l'hôtel de ville de Saint-Évariste-de-Forsyth, situé au 495, rue Principale.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Martine Giguère
Siège #2 - Léandre Lessard
Siège #3 - Gilles Daraïche
Siège #4 - Dave Laplante
Siège #5 - Maurice Lachance
Siège #6 - Yvette Poulin

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Camil Martin. Mme Nathalie Poulin, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et demande d'observer un moment de silence.

13-05-2019-153 5.1.5 - Adoption du règlement #2019-65 modifiant le règlement 2018-61 taux taxation fonciers, de services, d'intérêts, le nombre de versements et les dates de paiements et autres

IL est proposé par Yvette Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

-D'adopter le règlement 2019-65 modifiant le règlement 2018-61 taux taxation fonciers, de services, d'intérêts, le nombre de versements et les dates de paiement et autres.

Article #9-B

Le tarif des boues fosses sera modifié pour être harmonisé avec le taux de la MRC

en vigueur pour l'année 2019

Les tarifs seront modifiés comme suit:

Vidange de 187.00\$ à 213.53\$ plus taxes (si applicables)

Urgence passera de 55.00\$ à 100.00\$ plus taxes (si applicables)

S'ajoutent les tarifs suivants:

Hors calendrier 75.00\$ plus taxes (si applicables)

Rétention moins de 5 jours 75.00\$ plus taxes (si applicables)

Le présent règlement entrera en vigueur selon les délais prescrits par la loi.

Camil Martin, maire

Nathalie Poulin, dir-gén/sec-trés